

CDCIINFOS



JOURNAL D'INFORMATION • Septembre 2022 • N°37 • www.cc-vierzon.fr

SOMMAIRE

UN TERRITOIRE EN MOUVEMENT

- Ça bouge dans nos commerces !
- Campus connecté
- Les fonds de concours
- Le portail familles, un nouvel outil au service des familles

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Codina Vieux Domaine, la cosmétique au naturel
- abmedica, la chirurgie de demain s'invente ici
- France Fermetures, l'innovation au service du sur-mesure
- AAC du Berry, acteur de la formation

DÉCHETS

- 3 questions à Zitony Harket, vice-président en charge des déchets et du Spac
- Au 1^{er} janvier 2023, le tri devient plus simple !
- Stop au gaspillage alimentaire

- Compost et biodéchets
- Que faire des déchets spéciaux ?

ENVIRONNEMENT

- Assainissement non collectif : améliorer le service aux usagers
- La Gemapi, prévenir et guérir
- Plan climat-air-énergie territorial, c'est reparti !
- Extinction de l'éclairage public nocturne
- Zoom sur la DDmarche et sur le développement durable
- Qu'est-ce que le développement durable ?

TALENTS D'ICI

- Éloïse Monziès, pour le meilleur et pour le goût

AGENDA

- Les événements de l'automne passent au vert

À LA (RE-)DÉCOUVERTE DE...

- Saint-Outrille

L'eau, l'air, la terre, notre bien commun.



Collecte des déchets ménagers, assainissement non collectif, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, actions pour favoriser le développement durable, la transition énergétique et la croissance verte, telles sont les missions que la Communauté de communes a prises à bras-le-corps et mène depuis de nombreuses années.

Au vu des événements actuels qui secouent notre planète et à l'heure où les enjeux sont plus que jamais de taille pour sa préservation, la Collectivité est engagée dans de nombreux projets pour sensibiliser les habitants, agir avec ses partenaires, participer à la mise en place d'actions pour protéger notre écosystème, la biodiversité et nos ressources, favoriser le recyclage et la valorisation de nos déchets, et assurer au plan communautaire la durabilité de notre société. Si chacun peut à sa manière apporter sa contribution, il suffit parfois de peu au quotidien pour tout changer, dans nos habitudes ou nos comportements. Sachons collectivement prendre soin du monde qui nous entoure, pour nous aujourd'hui et pour les générations futures. ●



ÉDITO

C'est l'heure de la rentrée après des vacances bien méritées, rentrée marquée par l'inauguration de la foire exposition.

Notre Communauté de communes poursuit son développement économique. Vous trouverez dans ce CDC Infos quelques exemples, abmedica, France Fermetures, Labohème Codina ... À ce sujet, il faut noter que les effectifs salariés sont en hausse de 3,9 % sur un an. Cette progression nous situe dans les 4 premiers bassins de la Région Centre-Val de Loire. Dans ce contexte, il est regrettable que le gouvernement envisage de supprimer la Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). En effet, pour notre Communauté de communes, la fiscalité professionnelle représente 5 388 373 € et elle est indispensable à l'équilibre de notre budget. Vous prendrez aussi connaissance des grands dossiers engagés sur notre territoire notamment sur la nouvelle organisation du service d'assainissement non collectif, les nouvelles consignes de tri des déchets, la prévention des inondations avec l'appui de l'Établissement public Loire et la Ville de Vierzon. De grands travaux sont à venir à ce sujet. Une étude est lancée avec le cabinet Adrial Conseil pour le transfert de la compétence eau et assainissement à l'horizon 2025/2026. Toujours en matière d'environnement, la DDmarche et le PCAET ont été réactivés après avoir été mis en sommeil depuis le renouvellement du Conseil communautaire en raison de la crise sanitaire.

Côté tourisme, une réflexion est également engagée pour développer notre stratégie de développement avec le soutien de Tourisme et Territoires du Cher (Ad2T).

Voilà les grandes lignes de nos actions sur la base du projet de territoire que nous avons adopté en juin dernier.

Nous allons continuer nos actions avec un seul objectif : servir notre territoire et ses habitants.

Bonne rentrée à tous.

François DUMON
Président de la Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry

cc-vierzon.fr f in

Projet de territoire.

2022 ——— 2026

4 défis - 13 objectifs - 31 actions

Défi 1. Développer et diversifier le tissu économique et commercial	Défi 2. Faire du tourisme un atout au service de la qualité de vie et de l'attractivité territoriale	Défi 3. Préserver les ressources et optimiser leur gestion pour répondre aux enjeux des générations futures	Défi 4. Offrir à tous un territoire où il fait bon vivre
---	--	---	--

* Construire durablement notre avenir, avec vous.

vierzon
sologne
communauté de communes berry



Corinne Ollivier

Vice-présidente au Commerce

Corinne OLLIVIER, nouvelle maire de Vierzon a été élue 1^{ère} Vice-présidente de la Communauté de communes le 7 juillet dernier. Elle remplace Nicolas SANSU, élu député du Cher, lors des dernières législatives. Elle sera en charge du Commerce.

ÇA BOUGE DANS NOS COMMERCES !

Le territoire bouge ! Ainsi de nombreux commerces et artisans ont ouvert leurs portes ou déménagé dans nos centres-villes et centres-bourgs. (liste non exhaustive)

ALIMENTAIRE / RESTAURATION / BAR

Vierzon

- **Le Refuge savoyard**,
5 impasse de la petite vitesse
02 48 71 52 29
- **La Fabrik**,
118 route de Bellon (le petit Chaillotais)
02 48 75 59 40
- **Bar des Forges**, (Blue Bar),
43 rue Étienne Marcel

Foëcy



- **Café de la gare**,
place de la Gare
☎ cafedelagarefoecy

BAZAR

Vierzon

- **Un max de bazar**,
36 rue André Guillemain
09 84 10 23 28

PRODUITS MÉDIÉVAUX

Massay



- **L'échoppe de Ragnarsson**,
55 rue Pasteur
06 69 52 28 39

CIGARETTE ÉLECTRONIQUE PRODUITS CBD

Vierzon

- **Cigusto**, 8 av du 19 mars (galerie Super U)
cigusto.vierzon@cigusto.com

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Des places à prendre pour la 3^{ème} rentrée au Campus connecté et au CNAM de Vierzon.



Chacune des deux structures met à disposition un large panel de formations de l'enseignement supérieur pour les étudiants et les personnes souhaitant se reconverter ou se professionnaliser. Le Campus connecté propose la formation à distance avec l'accompagnement d'une coordinatrice et le CNAM propose différentes formations dans le numérique et le social dont certaines en alternance. ●

POUR PLUS D'INFORMATIONS

→ cc-vierzon.fr et cnam-centre.fr ou au 02 48 51 03 06

- ☎ campus connecté Vierzon
- ☎ Cnam-Centre

SOLIDARITÉ TERRITORIALE

La Communauté de communes investit pour le territoire



Aménagement de l'espace de stationnement entre le foyer rural et la mairie à Genouilly

La CDC est aux côtés des communes au travers des fonds de concours. Elle applique par là-même le principe de solidarité territoriale qui est l'un de ses fondements.

Ce dispositif existe depuis de nombreuses années et tend à se développer depuis l'extension du périmètre de notre intercommunalité. C'est aussi un vrai choix politique d'aider les communes à réaliser leurs projets dans les meilleures conditions possibles, en confortant leur plan de financement, pour des opérations qu'elles n'auraient pu assumer seules, avec une règle d'intervention encadrée : le fonds de concours ne peut être supérieur à la participation de la commune dans l'opération. La CDC tient ainsi pleinement son rôle en contribuant significativement aux enjeux de développement et à l'amélioration du cadre de vie dans

les communes : équipements sportifs, acquisition de matériels, aménagement des espaces publics, travaux de voirie, sous réserve que ces investissements dépassent le seul intérêt communal.

Ainsi la CDC a par exemple apporté sa contribution à l'aménagement d'un city stade à Saint-Georges-sur-la-Prée et participera prochainement à l'acquisition d'un tracteur à Genouilly, aux travaux d'extension et de rénovation de la cantine des écoles à Vignoux-sur-Barangeon, et à l'installation d'un dispositif de vidéoprotection au Centre nautique et au gymnase à Graçay. ●

ENFANCE-FAMILLE

Le portail familles, un nouvel outil au service des familles



Avec la rentrée, ce sont les prochaines vacances de la Toussaint et les inscriptions dans les centres de loisirs intercommunaux du territoire qui se profilent. Afin de les faciliter, la Communauté de communes va déployer pour ses trois centres un portail familles.

Alliant facilité, efficacité et rapidité, le portail familles Vierzon-Sologne-Berry est un nouvel outil en ligne proposé aux usagers. Après la création d'un compte, il leur permettra d'inscrire leurs enfants dans les différents centres de loisirs de Genouilly, Massay et Vouzeron, de consulter et régler, s'ils le souhaitent, leurs factures en ligne et cela à tout moment du jour et de la nuit. Les familles pourront également retrouver, sur ce portail, toutes les actualités

comme les informations, les programmes, les événements en lien avec les centres de loisirs intercommunaux.

Un accès rapide au portail sera mis en place sur les sites web de la Communauté de communes et des communes du territoire. ●

PLUS D'INFORMATIONS

dans la rubrique « centres de loisirs » sur cc-vierzon.fr

Créer son compte – Mode d'emploi

Pour utiliser ce nouvel outil, les usagers devront se rendre sur le portail à cette adresse vierzon-sologne-berry.portail-familles.app et créer un compte. Leurs coordonnées, des informations personnelles et professionnelles leur seront demandées pour valider la création du compte. Par la suite, différents formulaires seront à remplir selon la composition du foyer (conjoint.e, enfant.s) et des documents à fournir en ligne.

Codina Vieux Domaine, la cosmétique au naturel



L'entreprise Laboheme, installée depuis 2004 à Vierzon, a développé la marque Codina Vieux Domaine dont les produits cosmétiques se veulent naturels et artisanaux. Une philosophie où l'objectif est d'amener le client à prendre soin de lui avec des produits à base de plantes pour leurs vertus qu'on ignore bien souvent.

Tout comme son nom l'indique, Codina (Cosmétiques Diététique Naturel) Vieux Domaine met à profit tous les bienfaits naturels des plantes dans ses produits. Crèmes, baumes, shampoings, savons (dont la méthode de saponification à froid permet de mieux conserver la glycérine et les propriétés des plantes utilisées) ... Tous sont fabriqués sur place du début à la fin de la chaîne de production.

L'entreprise met en place le projet Berry Beauté et travaille sur des ingrédients provenant de plantes locales, notamment en raison des différentes pénuries suite à la pandémie et avec pour objectif de valoriser les circuits courts et l'économie circulaire.

Pour cela, elle a développé des produits à base de plantes invasives du territoire comme la renouée du Japon ou le pourpier. Elle travaille également avec une agricultrice située à Beddes pour les pépins de courges et a planté des palmiers et des oliviers dans les champs avoisinant l'atelier. Cela permet par ailleurs d'être sûr de la traçabilité des produits. Il en est de même pour les matières premières ne provenant pas du territoire grâce à l'expertise et au réseau de Michel Pobeda, créateur de l'entreprise. ●

POUR PLUS D'INFORMATIONS
→ 25 Rte du Vieux Domaine à Vierzon
02 48 51 36 77 - labo-heme.net

abmedica

La chirurgie de demain s'invente ici



abmedica conçoit, usine et fabrique des outils de chirurgie innovants, reconnus et utilisés dans les principaux hôpitaux français et européens, au Japon, et depuis peu aux États-Unis.

Une réussite « made in Méry » exceptionnelle pour cette petite PME, puisque l'hôpital universitaire de New York, une référence dans le monde du médical, vient de se doter de la toute nouvelle gamme d'instruments de celioscopie micro-invasive développée à Vignoux-sur-Barangeon pour l'usinage et à Méry-sur-Cher pour la conception et l'assemblage. 15 % des effectifs sont aujourd'hui dédiés à la Recherche et développement (R&D), une priorité et la raison d'être d'abmedica pour son directeur général Alexandre Blanc. « Je suis très fier de ce que nous accomplissons avec mes équipes (65 personnes aujourd'hui, 14 lorsque j'ai

repris l'entreprise en 2009). Nous allons de l'avant, gagnons des parts de marchés sur nos concurrents et la confiance de nombreux professionnels renommés dans le monde entier. C'est très enthousiasmant et motivant de contribuer par notre savoir-faire à la chirurgie du futur ». Les produits signés abmedica sont quasiment reconnus dans le monde entier, bientôt au Moyen-Orient. Ils sont aussi désormais conçus dans un souci de durabilité pour la planète, les plus éco-responsables possibles. L'excellence et la fiabilité passent aussi par-là ! ●

POUR PLUS D'INFORMATIONS
→ abmedica.fr

France Fermetures L'innovation au service du sur-mesure

Spécialisée à sa création en 1900 dans la fabrication de persiennes, cette entreprise plus que centenaire des rives du Cher n'a cessé de se développer et de diversifier son activité.

Elle couvre aujourd'hui de nombreux produits de fermeture sur-mesure pour le bâtiment à destination des artisans et installateurs professionnels : persiennes, volets roulants et battants, portes de garage...



Avec plus de 60 millions d'euros de chiffre d'affaires, 4 sites de production en France dont deux à Saint-Hilaire-de-Court et Massay, 400 salariés, France Fermetures est devenue l'un des leaders français et l'une des références en matière d'innovation produits, mais pas seulement. Ainsi, comme le souligne Mickaël Silva, responsable du marketing, France Fermetures « a été précurseur dans son secteur avec la digitalisation progressive de nos services et notre toute première génération de boutiques en ligne lancée dès 2009. Depuis nous avons fortement enrichi cet outil qui représente aujourd'hui 45 % de nos commandes. »

POUR PLUS D'INFORMATIONS
→ france-fermetures.fr

La société a par ailleurs été primée à plusieurs reprises pour sa capacité à évoluer et à innover en permanence et à tous les niveaux. Citons en exemple, les trophées obtenus par le volet Qcompact pour ses performances en 2018 lors du salon Equipbaie-MetalExpo et par le service AlloVisio en 2021 qui permet d'assister les installateurs professionnels à distance grâce à un outil collaboratif et de recréer les conditions d'une assistance en présentiel. Un plus en termes de services et de relations clientèle dans le domaine très concurrentiel de la fermeture sur-mesure ! ●

Certification Qualiopi, un enjeu majeur



AAC du Berry, acteur de la qualité et la formation dans les domaines de l'audit, l'accompagnement et le conseil à Vierzon développe son activité. L'entreprise s'est associée à l'organisme Besife (Berry Sologne Insertion Formation Emploi) afin de proposer des formations, sous forme de 4 modules de 7 heures, sur les attendus et la préparation de la certification Qualiopi pour les personnels formateurs, les personnels administratifs et l'accessibilité aux personnes en situation de handicap. ●

PLUS D'INFOS ET INSCRIPTION SUR :
→ <https://aacberry.wixsite.com/monsites/services> ou www.besife.eu.



3 questions à ...

Zitony Harket

Vice-président en charge des déchets ménagers et du SPANC (Service public d'assainissement non collectif)

Quels seront les emballages et papiers concernés à partir du 1^{er} janvier 2023 ?

Qu'ils soient en plastique, en papier, en carton, en métal, tous les emballages se trieront, y compris les pots de yaourt et de crème fraîche, les barquettes en plastique et en polystyrène, les sacs et les sachets (surgelés, gruyère, bonbons...), les petits aluminiums, les films, les tubes de dentifrice, les bouteilles, les cartonnettes et les briques alimentaires (aplaties de préférence dans le sens de la longueur) ... Inutile de les laver, il vous suffira de bien les vider, et de les déposer en vrac sans les imbriquer. Attention : ces nouvelles consignes ne concerneront pas les emballages en verre qui se déposeront toujours dans les colonnes à verre.

Est-ce que cela va changer quelque chose au niveau des collectes ?

Très certainement au niveau de la pré-collecte car le volume d'emballages et de papiers triés par les usagers dans les bacs et sacs jaunes et les colonnes dédiées sera pour le coup plus important. Des ajustements seront nécessaires vraisemblablement selon les besoins pour que cela occasionne le moins de gêne possible aux habitants. Les mois de janvier et février 2023 serviront de test à la mise en place d'une nouvelle organisation si nécessaire.

L'augmentation de la taxe d'ordures ménagères est-elle liée à ces nouvelles consignes et à la construction d'un nouveau centre de tri ?

Non, il n'y a pas de cause à effet. L'augmentation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) de 11,3 % à 12 % a été votée pour faire face à la révision des prix prévue dans nos marchés publics de collecte des déchets. Le montant de l'ensemble de ces contrats s'élève à près de 6 millions d'euros, ce n'est donc pas anodin. En plus, il fallait tenir compte de l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) qui est passée de 25 €/tonne en 2021 à 40 €/tonne en 2022. Elle s'élèvera à 65 €/tonne d'ici 2025. Notre objectif, qui doit devenir celui de tous, est donc de réduire le volume des déchets enfouis (environ 12 900 T/an pour la CDC) et augmenter la part du recyclable et du valorisable. Des réunions d'information seront organisées à Vierzon et sur plusieurs communes du territoire. Nous espérons que le public viendra nombreux. ●

*Et n'oublions pas,
le meilleur déchet est celui
que l'on ne produit pas !*

Au 1^{er} janvier 2023, le tri devient plus simple !



La Communauté de communes est engagée depuis près de 20 ans pour faire progresser le recyclage des emballages ménagers et des papiers. **A partir du 1^{er} janvier 2023, vous pourrez déposer dans votre bac de tri, le sac jaune ou la colonne d'apport volontaire tous vos emballages et tous vos papiers sans exception.**

Un centre de tri nouvelle génération est actuellement en cours de construction aux Quatre vents à Bourges.

Ce nouveau site interrégional (Cher, Nièvre, Indre), portée par la SPL (Société publique locale) Tri Berry Nivernais dont la CDC est actionnaire, représente un budget de 28 M€. Il sera doté des technologies de pointe de reconnaissance des matériaux, et transformera nos déchets en un véritable gisement de matières premières, une dizaine de matières au total, en vue de leur recyclage. ●

NEUVY-SUR-BARANGEON, SAINT-LAURENT, VIGNOUX-SUR-BARANGEON ET VOUZERON



Rappel des consignes concernant les papiers et les emballages

Ces 4 communes vont elles aussi intégrer l'extension des consignes de tri à partir du 1^{er} janvier 2023. Le mode de collecte en points d'apport volontaire (colonnes aériennes) ne changera pas pour l'instant. Rappelons que depuis le 1^{er} janvier 2022, tous les emballages (papiers, cartons, plastiques et métalliques) en dehors du verre peuvent être mélangés dans le même contenant, que ce soit dans la colonne jaune ou la colonne bleue. ●

Ensemble, réduisons le gaspillage alimentaire



La CDC a mesuré les différents types de déchets contenus dans nos poubelles en avril dernier. Sur 100 kg d'ordures, près de 11 kg concernaient des denrées alimentaires non consommées !

Une proportion non négligeable qu'il faut limiter au maximum pour des raisons environnementale, économique, éthique et sociale. Plein d'astuces existent comme dimensionner nos achats en fonction de la composition et de la consommation de notre foyer, n'acheter en lots que lorsqu'on est sûr de tout consommer, éviter les achats impulsifs, adopter un système qui permet d'éviter de laisser des aliments se périmer, avoir toujours le réflexe de toucher, sentir, goûter avant de jeter, tolérer un léger dépassement par rapport aux dates de péremption ... ●

Tous prêts pour le compost ?

Le 1^{er} janvier 2024, toutes les collectivités auront l'obligation légale de proposer une solution pour sortir la part de biodéchets des ordures ménagères. Cette démarche volontaire une fois généralisée, si tout le monde participe, réduira la part d'enfouissement, et par ricochet, le budget dédié au traitement des ordures.

Des solutions sont déjà mises en place depuis des années sur le territoire : dotation de composteurs individuels et de bacs de collecte de biodéchets, installation de composteurs collectifs, distribution de compost à Vierzon ouverte à tous les habitants du territoire (2 000 sacs de 20 kg distribués deux fois par an) ... La Communauté de communes va continuer à les développer afin de permettre à tous d'avoir un accès au compostage. ●

QUE METTRE DANS LE COMPOSTEUR ?

- épluchures de légumes et de fruits, agrumes, pain en petits morceaux, féculents ;
- tonte, feuilles, broyat de bois, paillage, fleurs fanées ;
- marc de café, sachets de thé selon conditions ;
- sopalin, mouchoirs en papier blanc, sans additif de parfum et non encrés.
- **À éviter impérativement : les restes de viande et de poisson.**



Un composteur collectif à Tunnel-Château

Depuis l'opération « Tous au compost » en mars dernier, la CDC est partenaire de l'Écopôle de la Chaponnière dans le développement des jardins partagés, des composteurs collectifs et de la sensibilisation au compost auprès des habitants du territoire (photo : quartier Tunnel-Château à Vierzon). ●

Que faire des déchets spéciaux ?

Certains déchets sont impérativement à déposer en déchetteries ou dans les points de collecte adaptés mis à disposition par la CDC.



Pour se débarrasser de l'**amiante**, une procédure spécifique a été mise en place pour les particuliers (sur inscription impérative à la CDC).



Les **pneus** de véhicules légers peuvent être déposés en déchetteries (exceptée celle du Vieux Domaine) sous réserve qu'ils soient déjantés, non peints, non coupés, secs et propres de préférence.



Les **déchets d'activité de soins à risques infectieux ou DASRI** (petits matériels d'injection en automédication) peuvent être portés au siège de la CDC dans leurs contenants jaunes retirés au préalable en pharmacies.



Les **radiographies argentiques** sont des déchets qui ne doivent absolument pas être jetés avec les ordures ménagères car elles sont toxiques et polluantes. Elles peuvent être collectées au siège de la CDC ou dans les déchetteries de Vignoux-sur-Barangeon, Neuvy-sur-Barangeon et Nohant-en-Graçay.



La plupart des **déchets dits dangereux (peintures, solvants, acides, bases, batteries, produits phytosanitaires)** sont collectés exclusivement en déchetteries, hormis les piles qui peuvent être déposées dans des bacs au siège de la CDC et sur différents points de collecte, dans les mairies notamment. ●

Assainissement non collectif :

une nouvelle organisation pour améliorer le service aux usagers



Les élus communautaires ont réaffirmé l'intérêt communautaire de l'assainissement non collectif fin 2021.

A quoi correspond-il ? Comment est-il géré ?

Comment ce changement va-t-il concrètement se traduire en termes d'organisation et de service aux usagers ?

Qu'est-ce que l'assainissement non collectif ?

L'assainissement non collectif désigne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques. Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel. L'assainissement non collectif vise donc à prévenir plusieurs types de risques, qu'ils soient sanitaires ou environnementaux.

Quel est le rôle du SPANC ?

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif a pour rôle de conseiller et d'accompagner les usagers et d'effectuer des missions de contrôles sur les installations d'assainissement individuel.

Comment est-il géré sur notre territoire ?

Ce service était morcelé jusqu'à cette année, Thénieux, Méry-sur-Cher et Saint-Laurent étant gérés différemment. À partir du 1^{er} janvier 2023, le SPANC sera réorganisé à l'échelle communautaire (5200 foyers concernés), ce qui signifie que le même niveau de service et l'égalité de traitement seront assurés entre tous les usagers du territoire, quel que soit leur lieu d'habitation.

Les services vont-ils évoluer ?

Non, les missions du SPANC ne seront pas modifiées car elles sont dictées par la loi du 3 janvier 1992. Restent obligatoires les contrôles de conception et d'implantation d'un nouveau projet, de bonne exécution des travaux, le diagnostic d'une installation existante en cas de transaction immobilière, et le contrôle de bon fonctionnement des installations existantes.

A noter que les habitants du territoire disposant d'une installation individuelle peuvent, après conventionnement avec le SPANC, bénéficier de tarifs préférentiels pour son entretien (vidange) par un prestataire.

Alors, qu'est-ce qui va changer ?

La Communauté de communes a fait le choix de reprendre la gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif en régie et une redevance annuelle va être mise en place pour tous les usagers du SPANC.

L'objectif principal est d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers en termes de délais et d'accueil. Il s'agira aussi d'assurer la continuité de service grâce à deux techniciens, et de simplifier les démarches, avec un technicien référent par commune. Chacun sera chargé d'accueillir le public au siège de la CDC ou par téléphone, d'apporter des conseils administratifs et techniques, d'effectuer les contrôles sur le terrain, de rédiger les rapports de visite et d'en assurer le suivi administratif. 700 contrôles environ seront ainsi réalisés tous les ans.

Et la redevance annuelle ?

Elle correspond au diagnostic de bon fonctionnement réalisé tous les 8 ans. Son montant sera voté lors du prochain Conseil communautaire et sera calculé au plus juste en fonction des dépenses liées au service. Elle sera lissée sur 8 ans et facturée tous les ans. Les autres services feront l'objet d'une facturation à la prestation. ●

POUR PLUS D'INFORMATIONS

→ Accueil du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h, au siège de la Communauté de communes à Vierzon
Tél. : 02 48 71 35 78
Mail : spanc@cc-vierzon.fr

La GEMAPI, prévenir et guérir

Confiée aux intercommunalités depuis le 1^{er} janvier 2018 par la loi de modernisation de l'action publique territoriale et l'affirmation des métropoles, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est désormais un enjeu important pour le territoire et une priorité pour la Communauté de communes.



LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

La CDC a fait le choix de déléguer cette compétence aux syndicats de rivières institutionnalisés sur le territoire : le Syndicat intercommunal de la Vallée de l'Yèvre (SIVY), le Syndicat de la Vallée du Fouzon, le Syndicat mixte d'aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval (SMAVAA) et le Syndicat du Canal de Berry (SCB).

En complément de la sensibilisation, les syndicats de rivières portent des programmes de travaux indispensables à l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau dont voici des exemples : la restauration du lit mineur à Graçay et Saint-Outrille, l'enlèvement de déchets à Foëcy et Saint-Hilaire-de-Court, la plantation d'arbres en berge à Saint-Outrille, la création de frayères à brochets à Saint-Hilaire-de-Court et Massay ou encore la lutte contre les plantes invasives à Vierzon.

PRÉVENIR LES INONDATIONS

Aujourd'hui, avec le réchauffement climatique, on sait que le nombre d'inondations sera moindre mais que leur intensité sera elle, beaucoup plus importante. Les crues de l'Yèvre, du Barangeon et du Fouzon ont fait, en juin 2016, des dégradations considérables et cela a permis de rappeler l'importance de protéger le territoire. Il devient donc capital de se prémunir face à ces phénomènes de catastrophes naturelles à venir.

Dans cet objectif, l'Établissement Public Loire assiste la CDC, avec la Ville de Vierzon, dans la gestion des digues du Cher notamment en termes de surveillance, de formation des agents et de maîtrise d'ouvrage pour les différents travaux. ●

Focus sur les travaux de végétalisation des digues du Cher :

3 digues du Cher sur le territoire de Vierzon (Vieux Domaine, Genette et Chambon-Abriçot), représentant plus de 5,5 km de linéaire, feront l'objet de travaux d'entretien. Du fait d'arbres menaçant l'intégrité des digues en cas de crue, des travaux urgents d'abattage seront menés à l'automne 2022. Un inventaire faune et flore réalisé au printemps, permettra de maintenir les arbres remarquables représentant un intérêt important pour la biodiversité. Par ailleurs, afin de respecter la période de floraison et celle de reproduction de la faune, le débroussaillage des digues est désormais effectué par les services compétents après la période estivale.

Pour financer l'exercice de cette compétence, le Conseil communautaire a voté la mise en place de la taxe GEMAPI. Cette dernière ne peut être utilisée que pour les missions relevant de la compétence GEMAPI.



L'entretien de nos rivières, ruisseaux, mares est devenu aujourd'hui un souci majeur. L'eau, élément vital de notre vie sur cette planète, risque, si rien n'est fait, de devenir source de conflits. Les collectivités, les syndicats de rivières et les contribuables voient les factures et la taxe GEMAPI s'envoler. Si l'utilisation de l'eau n'a pas de prix, cela a un coût. Trop de décennies sont passées sans que chacun ne se rendent compte que nos cours d'eaux s'appauvrissent. Il est encore temps d'améliorer la situation, sans tarder. Pourrons-nous arriver au bon état écologique ? Je le souhaite. Chacun doit en avoir conscience.

Michel ARCHAMBAULT

Vice-président en charge de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations

Plan climat-air-énergie territorial, c'est r



Plan Climat Air Energie Territorial

Dans le cadre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la Communauté de communes s'est engagée, en 2019, dans l'élaboration d'un Plan climat-air-énergie territorial (PCAET) et validait le diagnostic territorial à l'échelle de 11 communes. Comptant 16 communes aujourd'hui, le diagnostic doit être réactualisé et c'est en ce sens que la démarche a été relancée en mars 2022.

Le PCAET est un projet territorial de développement durable mis en place pour 6 ans sur lequel tous les acteurs de tout secteur (entreprises, associations, citoyens...) sont mobilisés et impliqués.

À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions.

Cette démarche présente de multiples bénéfices :

- **pour la Collectivité** : allègement des dépenses par la réduction de la facture énergétique, nouvelles ressources financières (par les énergies renouvelables), reconnaissance de l'exemplarité de la Collectivité ;
- **pour le territoire** : meilleure maîtrise énergétique, dynamique de l'économie locale et de l'emploi, un territoire moins vulnérable au changement climatique et plus attractif ;
- **pour les habitants** : réduction des charges énergétiques des ménages, amélioration du confort et de la qualité de vie, bénéfices attendus sur la santé.

C'est ainsi que le PCAET a été relancé en mars 2022 avec l'accompagnement du bureau d'études Énergies Demain et de Lig'Air, association agréée pour la surveillance de la qualité de l'air en Région Centre-Val de Loire.

D'ici la fin de l'année 2022, le diagnostic et la stratégie territoriale devraient être validés et un plan d'actions sera élaboré courant 2023.

Zoom sur la **DDmarche****Djamila KAOUES**

Vice-présidente en charge de la transition écologique et solidaire, de la DDmarche et du PCAET.

Depuis 2018, la Communauté de communes s'est engagée dans la DDmarche accompagnée de Territoires Conseils et du Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) Brenne-Berry. Placé sous la responsabilité de Djamila Kaoues, et basé sur un travail collectif en fonction des besoins et des problématiques locales, ce dispositif permet de construire la transition du territoire vers le développement durable.

Avec un plan d'action, initialement défini autour de 5 axes, la DDmarche a pour objectif de faire naître progressivement une culture du développement durable de plus en plus partagée qui s'intègre dans le fonctionnement de la Communauté de communes, dans les projets communautaires et dans ses habitudes de travail. Un suivi de la DDmarche est indispensable dans la durée pour revisiter le plan d'action. C'est pourquoi, depuis la fin d'année 2021, un comité de pilotage composé d'élus s'est réuni à plusieurs reprises pour faire un bilan et aboutir à un nouveau plan d'actions qui s'articule autour de 4 axes et compte 11 actions :

- **valoriser les filières alimentaires et artisanales locales** par l'organisation d'événements de promotion des produits locaux et la création de synergies entre les acteurs locaux ;
- **développer une commande publique responsable** en intégrant un volet développement durable dans les marchés publics et la mise en place en parallèle d'un projet de bâtiment remarquable ;
- **réduire et valoriser les déchets en lien avec les acteurs locaux** en initiant une démarche « Zéro déchets » interne aux services de la Communauté de communes, en favorisant l'extension du compostage sur le territoire et en développant les actions 3R (réduire, réparer, recycler) ;
- **favoriser les déplacements doux et sensibiliser aux mobilités douces** par des actions internes et auprès des administrés.

Pour travailler à la mise en place concrète des actions, des groupes de travail, composés d'élus et d'agents de la Communauté de communes, ont été créés et se réuniront prochainement. La réflexion sur la mise en place de certaines de ces actions pourra être élargie à la participation d'acteurs du territoire. ●



Qu'est-ce que le développement durable ?

C'est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (**Rapport Brundtland, 1987**). Il s'agit d'avoir une vision à long terme permettant à la fois de combler les besoins des générations actuelles et de préserver la planète pour ceux des générations futures.

Pour assurer la durabilité de notre société, il faut agir sur les **3 piliers** du développement durable : **l'efficacité économique, l'équité sociale et la qualité environnementale.**

Les Nations unies ont ainsi fixé **17 objectifs** de développement durable à atteindre d'ici 2030 comme **la réduction des inégalités, la lutte contre le changement climatique ou encore la consommation responsable.**

POUR EN SAVOIR PLUS :

→ www.ecologie.gouv.fr/ODD

nergie eparti !

Quelques bons gestes pour faire des économies d'énergie



Des gestes simples peuvent être accomplis au quotidien pour préserver la ressource en énergie.

- **baisser le chauffage** de 20°C à 19°C ;
- **utiliser une multiprise à interrupteur** et ne pas laisser ses appareils en veille ;
- **installer un mousseur sur les robinets**, préférer les douches aux bains ;
- **éteindre les lumières** en sortant des pièces et favoriser la lumière naturelle ;
- **dégivrer le congélateur et le réfrigérateur** régulièrement ;
- **bien remplir les machines** (lave-linge et lave-vaisselle) et laver le linge à 30°C.

Source : ADEME

Extinction de l'éclairage public, plus rien ne s'oppose à la nuit



La Communauté de communes a procédé depuis le 15 juin dernier à l'extinction de l'éclairage public sur les zones d'activités, de 23h00 à 5h00 du matin.

SON OBJECTIF : contribuer à la préservation de l'environnement et réduire les dépenses publiques, tout en s'assurant du maintien de la sécurité de tous.

ÉCONOMISER L'ÉNERGIE

L'éclairage public représente en moyenne environ 50 % de la consommation d'électricité des communes et 20 % des dépenses énergétiques. Dans le contexte financier actuel et compte tenu de l'augmentation des coûts énergétiques, ce dispositif représente des économies rapides et importantes. La coupure de l'éclairage public préservera aussi les ressources naturelles, diminuera la dépendance aux sources d'énergie importées (ce qui n'est pas sans conséquence au vu des événements actuels internationaux) et réduira également les émissions de gaz à effet de serre, autre enjeu majeur du XXI^e siècle.

PRÉSERVER LA FAUNE ET LA FLORE ET LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Ce dispositif adopté par de nombreuses collectivités favorisera les actions qui seront menées dans le cadre du Plan climat-air-énergie territorial (PCAET). C'est également l'une des priorités de la CDC dans le cadre de la DDmarche, pour préserver la biodiversité, protéger les espèces animales nocturnes dont le comportement est perturbé par cette pollution lumineuse, jusqu'à parfois disparaître.

RESPECTER LA LOI CONTRE LES NUISANCES LUMINEUSES

Des dispositions législatives et réglementaires ont été promulguées pour limiter les nuisances lumineuses et leurs effets. La Loi pour la reconquête de la biodiversité du 8 août 2016 et l'Article 41 de la Loi du 3 août 2009 dite Grenelle 1 vont en ce sens.

POUR EN SAVOIR PLUS :

→ www.ecologie.gouv.fr/pollution-lumineuse

TALENTS D'ICI

Éloïse Monziès,

POUR LE MEILLEUR ET POUR LE GOÛT



Éloïse Monziès cuisine, comme d'autres respirent, composent, sculptent ou jardinent. Naturellement, depuis que toute petite déjà, elle concoctait de bons petits plats avec les légumes piochés ici ou là dans le potager familial. Rencontre avec une jeune femme inventive, simple et authentique.

Le goût pour les bons produits, est venu comme ça, d'un coup de cuillère en bois, à force d'explorations au gré des saisons, de voyages et de rencontres. De sa passion pour la cuisine, Éloïse Monziès en a fait son quotidien. Multi-toques à défaut de casquettes, elle jongle avec ses nombreuses activités, dans et hors les murs. Traiteur, ateliers de cuisine, vente à emporter, site internet et même un podcast baptisé Le cul de poule ... l'essentiel est pour elle de transmettre sa passion et son savoir-faire et de participer à sa manière à l'écosystème local. « J'achète mes céréales, mes légumineuses, mes légumes, ma viande et mes fromages de préférence en local, selon la production de l'année. Quant aux herbes et aux fleurs comestibles, je les cueille près de chez moi dans les Jardins d'eaux vives à Saint-Laurent. J'ai décidément beaucoup de chance ! »

Aujourd'hui, accompagnée par la SemVie et par le Comptoir du commerce, elle travaille à l'ouverture d'ici la fin de l'année de son restaurant La Vitrine dans l'ancienne charcuterie Bardou, 9 rue Gallerand à Vierzon. « Je proposerai une restauration en semaine le midi. Les clients seront servis au comptoir avant de s'installer à une table. Ce concept mi-fastfood mi-restauration classique me permettra de proposer une cuisine faite au jour le jour avec des produits frais, locaux et éco-responsables à prix corrects. »

Éloïse Monziès aime casser les codes, libérer les traditionnelles recettes de leur carcan. Nul doute qu'elle saura vous surprendre avec sa cuisine vivante, inspirante et pleine de saveurs. ●

POUR EN SAVOIR PLUS :

→ www.clap.audio/leculdepoule
<https://podcast.ausha.co/le-cul-de-poule>
<https://eloisemonzies.com/>

Les événements de l'automne passent au vert

Semaine européenne du développement durable

• Du 18 septembre au 8 octobre 2022 : concours photo, stands de sensibilisation sur les marchés, visites de sites, marché de producteurs à l'Écopôle alimentaire de la Chaponnière à Saint-Hilaire-de-Court et encore bien d'autres animations sur le territoire comme le lancement de la manifestation lors de la Foire de Vierzon sur le stand commun de la Ville et de la CDC le 18 septembre.

Les Rencontres de la biodiversité

• Le vendredi 7 octobre 2022 : porté par le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Centre-Cher, cet événement aura lieu au Centre de congrès de Vierzon. Il aura pour thématique « L'eau dans tous ses états » et se déroulera en 2 temps : le premier en journée réservé aux collectivités et partenaires autour de différentes interventions et visites de terrain à Vierzon et dans ses alentours ; un second temps ouvert au public en fin de journée avec une exposition et à 18h un ciné-débat « La ligne de partage des eaux » de Dominique Marchais (2014).



Semaine européenne de la réduction des déchets

• Du 19 au 27 novembre : des événements sur le thème du textile pour se mobiliser et se sensibiliser sur les bonnes pratiques dans le but de mieux consommer, mieux produire, prolonger la durée de vie des produits et finalement produire moins de déchets.

PLUS D'INFOS SUR

→ www.serad.ademe.fr

À LA (RE-)DÉCOUVERTE DE

Saint-Outrille

Située à l'ouest du territoire, la commune de Saint-Outrille, connue pour sa collégiale et son jardin, propose aux Austrégéliens un environnement où il fait bon vivre et de nombreuses animations tout au long de l'année. Détour par ce petit village où la nature a toute sa place.

La collégiale Saint-Austrégésile



Classée monument historique, la collégiale Saint-Austrégésile (XI^{ème} s.) participe au charme du centre bourg. Son clocher tors, faisant sa particularité, serait selon certaines légendes dû à la venue du diable dans la commune ou à l'infidélité d'une villageoise envers son promis. Il peut être visité sur réservation auprès de la mairie.

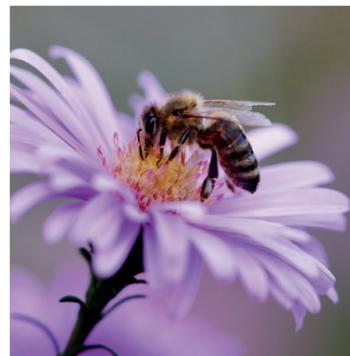
→ 02 48 51 40 41

Le jardin des Chanoines

Traversé par la rivière le Fouzon, le jardin des Chanoines offre un lieu de détente agréable pour toute la famille au pied de la collégiale. A l'ombre des arbres, les promeneurs pourront suivre le chemin bordé des cornouillers et autres variétés de plantes qui les guidera dans ce cadre verdoyant et fleuri.



La biodiversité au cœur des préoccupations



Soucieuse de l'enjeu de la biodiversité pour le territoire, la commune a depuis quelques années, investi dans un terrain pour y aménager un verger partagé dans le cadre de l'opération « Plantez le décor » mis en place par le PETR Centre-Cher. Coco et Lulu, les poules de Saint-Outrille, ont pris place dans un poulailler et ont le plaisir de cohabiter avec les abeilles qui occupent les ruches installées un peu plus loin. Un projet de parcours pédagogique est également en cours de réflexion sur ce même espace.

Un centre-bourg redynamisé

Avec la volonté de servir des produits frais, traditionnels et accessibles dans nos verres et nos assiettes, l'ouverture récente, en plein cœur du village, du pub brasserie La Grange fait la part belle aux produits locaux et français dans une ambiance conviviale et chaleureuse. De plus, le déménagement et l'agrandissement du magasin BricoFlore qui propose une large gamme dans l'univers du bricolage, jardinage et produits animaliers permet de favoriser le commerce de proximité. ●



→ lagrangepubbrasserieLGPB@lagrange.stoutrille@gmail.com

Communauté de communes Vierzon-Sologne-Berry - 2 rue Blanche Baron - 18100 VIERZON
Tél. 02 48 71 35 78 / Mail : contact@cc-vierzon.fr • Rendez-vous sur www.cc-vierzon.fr

Retrouvez toutes les informations sur la page facebook « Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry ».

